

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014**

I / INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL/ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres du Conseil Municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents les 15 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE, Christian GARCIA, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL.

La séance a été ouverte à 20 heures sous la présidence de M. Albert GLENAT, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal, cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

M Geoffrey GIRARD a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil.

1/ Élection du Maire / 1er tour

M. Richard MOURRE, le plus âgé des membres du Conseil a pris la présidence de l'assemblée, il a procédé à l'appel des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

Chaque Conseiller Municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivant:

a- Nombre de votants: 15

b- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1

c- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14

d- Majorité absolue : 8

M Patrice FERROUILLAT a obtenu 13 voix, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2/ Élection des Adjointes

Sous la présidence de M Patrice FERROUILLAT, élu Maire, le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'élection des Adjointes selon les mêmes modalités.

Le président a indiqué que la Commune peut disposer de 4 Adjointes au Maire au maximum et de 1 au minimum. Il a rappelé que la Commune disposait jusqu'à ce jour de 3 adjointes.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des Adjointes au Maire.

Élection du premier Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivant:

- a- Nombre de votants: 15
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1
- c- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- d- Majorité absolue : 8

Mme Sophie BOREL a obtenu 13 voix, elle a été proclamée premier Adjoint et a été immédiatement installée.

Élection du deuxième Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivant:

- a- Nombre de votants: 15
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1
- c- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- d- Majorité absolue : 8

M Michel DE GAUDENZI a obtenu 14 voix, il a été proclamée Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du troisième Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivant:

- a- Nombre de votants: 15
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1
- c- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- d- Majorité absolue : 8

Mme Valérie SIMOENS a obtenu 14 voix, elle a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.

II / NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Conformément à la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, les délégués communautaires, devant être au nombre de 2 pour la commune, sont désignés selon l'ordre du tableau établi au moment de l'élection du Maire et des Adjoints,

Sont nommés délégués communautaires :

M Patrice FERROILLAT, Maire et Mme Sophie BOREL, 1^{er} Adjoint